



Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'action départementale

Bureau des installations classées

Rennes, le 16 FEV. 2015

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE  
L'UNITE DE DECHETS DE RENNES Villejean-Beauregard  
exploitée par SOBREC**

**Réunion du 11 décembre 2014**

**COMPTE-RENDU**

La commission de suivi de site (CSS) de l'Unité de Valorisation Energétique de déchets de RENNES/Villejean-Beauregard exploitée par SOBREC s'est réunie, le 11 décembre 2014 à 9h30, dans les locaux de l'établissement, sous la présidence de M. FAURE, secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :

- M. Olivier DEHAESE, Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole,
- Mme Anabel MARIE, Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole,

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Jean-Claude LE FLOCH, association syndicale des propriétaires du square du Lyonnais (ASPSL),
- Mme Marie-Odile CLOITRE, association syndicale des propriétaires du square du Lyonnais (ASPSL)
- M. Paul PEGEAUD, association « Eau et Rivières de Bretagne »,
- M. Christian NEMLUVIL, association « Vivre à Beauregard ».

Collège « exploitants de l'installation classée » :

- M. Sébastien GOUZY, SOBREC,
- M. Martial GABILLARD, SOBREC,
- Mme Nathalie GAILLARD, service Valorisation des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole,
- Mme Marie BASQUIN, service Valorisation des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

Collège « administrations de l'Etat » :

- M. Frédéric RIVOALAN, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- M. Christian ENFRIN, représentant la directrice de la Délégation Territoriale 35 de l'ARS Bretagne.

Collège « salariés de l'installation » :

- MM. Denis LE LEVRIER et Jean-Charles GUYONVARCH, SOBREC.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Magali CORRON et M. Olivier CESBRON, Air Breizh,
- Mme Raphaëlla FORNISANO, SOBREC
- Mme Michèle ROBIC, Préfecture – Bureau des installations classées,
- Mme Josiane TORILLEC, Préfecture - Bureau des installations classées.

Absents excusés :

- M. GUILLOTIN, représentant la ville de Rennes.

M. FAURE ouvre la séance en remerciant les membres de la CSS pour leur présence à la réunion.

#### **A - Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2014**

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté.

Préalablement à la présentation du bilan d'exploitation de l'année en cours, M. GOUZY propose le film de présentation de l'UVE et précise que celui-ci est en ligne sur le site internet ouvert à tous.

M. le secrétaire général souligne l'aspect pédagogique de ce nouvel outil de communication qui permet une véritable visite virtuelle du site.

#### **B - Présentation du bilan d'exploitation de l'année en cours**

M. GOUZY présente ensuite le bilan d'exploitation dont un exemplaire a été adressé à chaque membre avec la convocation.

##### 1 - Réception des déchets

Le tableau de l'évolution des tonnages traités (prévisionnel 2014) a été complété par les chiffres des tonnages réceptionnés et détournés, ce qui permet de mettre en évidence le tonnage réellement incinéré. Il est souligné que le tonnage de déchets détournés est supérieur pour l'année 2014 lié à la mise en route du broyeur d'encombrants.

L'entrée des encombrants de Rennes Métropole depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 explique l'augmentation des tonnages traités de Rennes Métropole (+ 4%). M. Gouzy rappelle que le tonnage incinéré autorisé par l'arrêté préfectoral est fixé à 144 000 tonnes avec un PCI de 2183 kCal/kg.

Il signale que deux détections de radioactivité issues de traitements médicaux ont été enregistrées, le 16 juin et le 31 octobre. On peut noter la forte diminution de ce type d'incident.

##### 2 - Valorisation énergétique

Les températures de début de saison hivernale 2013-2014 ont été très douces, ce qui explique en partie la légère diminution de l'ordre de 3,15% de la livraison de chaleur sur le réseau. Les valeurs Degrés jours unifiés (DJU), indicateur de la rigueur hivernale, ont été rajoutées au tableau pour mieux identifier l'incidence des températures extérieures sur la livraison de chaleur. La quantité totale de chaleur fournie au réseau de chaleur est stabilisée autour de 125 000 à 129 000 MWh. Les livraisons d'électricité devraient enregistrer une augmentation de 6.8 % (page 4) (21 000 MWh).

M. GOUZY ajoute que, l'UVE priorise depuis 2011, la production de chaleur par rapport à la production électrique, ce qui explique que la performance énergétique est très élevée avec 78 %. Le seuil de performance énergétique a été établi à 60 %. Au-dessous de ce seuil, l'UVE serait considérée comme une installation d'élimination de déchets, et au-delà, il s'agit d'une unité de valorisation énergétique.

S'agissant du PCI (page 5), il apparaît que les valeurs ont tendance à diminuer. Le tonnage incinéré en 2014, une fois corrigé au PCI de l'arrêté préfectoral, est de l'ordre de 123 000 tonnes.

### 3 - Sous produits de l' UVE

M. GOUZY précise au sujet des sous-produits d'incinération une stabilisation du mâchefer à 17 % et du REFIOM à 4 % avec une légère augmentation du ratio de récupération de ferraille à la tonne incinérée. Il ajoute que le REFIOM est depuis 2013 traité dans deux filières : sur le site de la société Séché en Mayenne pour l'élimination par enfouissement et vers l'Allemagne pour une valorisation dans des cavités salines.

S'agissant du suivi analytique et de la valorisation des mâchefers produits, Mme GAILLARD explique que le suivi analytique s'effectuant en deux étapes (analyse sur les paramètres organiques et tests de lixiviation), il faut attendre 3 à 4 mois pour connaître le classement environnemental définitif en V1 ou V2. Elle ajoute que les résultats au 31 octobre 2014 mettent en évidence que tous les lots sont valorisables.

La valorisation des mâchefers sur les chantiers reste dépendante de l'activité des travaux publics. En effet, les mâchefers étant utilisés en sous couche routière, la baisse d'activité de rénovation / réfection de voirie ou parking empêche de sortir les mâchefers valorisables.

### 4 - Auto surveillance des rejets atmosphériques

M. GOUZY indique, s'agissant des mesures en continu des rejets en cheminée, qu'aucun dépassement du seuil annuel de 60 heures par four n'a été constaté. Si l'objectif est de ne pas dépasser les 30 heures par an et par four, les tendances sur le graphique montre que l'on tend à une stabilisation vers 10 heures.

Une vérification annuelle (AST) de la conformité des analyseurs a été réalisée par DIOXLAB fin octobre 2014. Les résultats n'ont pas été reçus à ce jour.

Pour ce qui concerne les mesures ponctuelles des rejets de cheminées, M. GOUZY rappelle que 3 campagnes de mesures en cheminée ont lieu par an (2 analyses réglementaires accréditées CAE et une analyse inopinée réalisée par SOCOTEC missionné par la DREAL). Il souligne un taux de 10,9 enregistré sur les COVT (carbone organique volatil total) en mai 2014. Il s'agit d'une mesure ponctuelle identifiée pour la CSS comme une anomalie pour explication ; mais cela n'a aucune incidence sur la moyenne journalière établie qui elle est tout à fait conforme. En conclusion, 100 % des mesures sont conformes aux seuils réglementaires. Les mesures correspondantes au mois d'octobre 2014 ne sont pas encore connues.

S'agissant des dioxines furannes, depuis janvier 2013, des analyseurs en semi-continu des dioxines sur les 3 lignes ont été mis en place avec des campagnes d'échantillonnage de 4 semaines. L'ensemble des mesures est très inférieure à la VLE de 0,1 ng/Nm<sup>3</sup>. La moyenne de rejet sur la période est de 0,004 ng/Nm<sup>3</sup> (0,007 en 2013).

### 5 - Autosurveillance des rejets liquides

M. GOUZY précise que les données relevées sur les rejets liquides restent inférieures aux seuils réglementaires.

### 6 - Suivi environnemental 2014

S'agissant du suivi de la qualité du lait de vache, Mme BASQUIN explique qu'il existe 7 points de prélèvements dont un hors zone (témoin). La fréquence est annuelle et les prélèvements ont lieu dans un tank contenant 2 traites.

Les valeurs enregistrées dans la qualité du lait de vache restent largement inférieures à la limite réglementaire.

## 7 - Principaux événements d'exploitation

Les arrêts techniques en 2014 ont été les suivants :

- arrêt annuel ligne 1 pour maintenance effectué du 6 avril au 9 mai 2014
- arrêt annuel ligne 2 pour maintenance effectué du 9 au 27 juin 2014
- arrêt annuel ligne 3 pour maintenance effectué du 6 septembre au 7 octobre 2014
- arrêt annuel des communs pour maintenance effectué du 22 au 24 septembre 2014.

M. GOUZY présente les 4 incidents techniques survenus sur le site :

- il indique que le bruit d'explosion enregistré le 1<sup>er</sup> avril 2014 était dû à des opérations de ramonage effectuées dans la chambre de combustion.
- il précise que le phénomène de caisse de résonance a eu pour effet d'amplifier les détonations.
- les nuisances olfactives relevées les 18 avril et 22 septembre 2014 étaient la conséquence d'arrêt technique des fours.
- il note le vol de 450 litres de gas-oil sur un camion de transport de mâchefers le 14 mai 2014.

## 8 - Evolutions des projets lancés et à venir

Mme GAILLARD présente succinctement le site internet de l'UVE, outil de communication.

Mme GAILLARD expose ensuite le travail mené par le cabinet d'études Altenia sur la création d'un nouveau circuit de visite du site. L'objectif est d'améliorer l'accueil des visiteurs. Dans ce but, il est notamment prévu de créer une nouvelle entrée dédiée aux visiteurs ainsi qu'un espace de compréhension (utilisation de conteneurs aménagés). De même, il est envisagé de mettre en place un accès plus aisé à la partie industrielle de l'UVE qui intéresse davantage le public (création d'une trouée vitrée sur la fosse). Par ailleurs, la création d'un cheminement réservé aux personnes à mobilité réduite a été travaillée. Enfin, un minibus vitré pourrait permettre aux visiteurs de faire le tour du site.

Le planning du projet du circuit de visite est le suivant :

- lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre en début 2015
- lancement des marchés travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015
- inauguration du nouveau circuit de visite au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

### Amélioration de l'impact acoustique de l'UVE

S'agissant du plan d'action « réduction impact acoustique » il convient de signaler :

- les travaux réalisés (2010-2013)
- la campagne de mesures de bruit réalisée fin 2013 : les résultats sont satisfaisants ; aucune émergence mesurée
- le démarrage du broyeur d'encombrants en juin 2014
- la campagne de mesures de bruit réalisée fin 2014 pour vérifier que le broyeur d'encombrants ne génère pas de bruit additionnel, les résultats sont partiellement connus et ne laisse pas envisager d'émergence.

En effet, M. GOUZY informe que la société AXILAB a travaillé dès le départ de la conception du broyeur et a effectué une modélisation. Les mesures effectuées avec le broyeur en fonctionnement montrent que la modélisation était juste. C'est pourquoi les mesures réglementaires devraient confirmer l'absence d'émergence.

M. GOUZY évoque la décision d'augmenter la durée d'utilisation du broyeur le samedi à 7 heures au lieu d'une demi-journée actuellement, ce qui permettrait d'absorber les apports exceptionnels de ce jour et éviter les traitements en tension le lundi. Il ajoute que cette augmentation ne provoquera pas de nuisances. Aucune opposition n'a été notée.

En ce qui concerne le traitement du bruit au quotidien, on peut citer les travaux sur le pont bascule de sortie. Il explique le travail réalisé sur le traitement du bruit émanant du pont bascule : après recherche, il est apparu que les bruits étaient provoqués par les têtes de soudures mal fixées. Certaines tôles ont été

retirées, découpées et repositionnées avec des cales en caoutchouc, cette solution évitant les petits bruits à chaque passage de camions. Le même travail a déjà été mené sur le pont d'entrée.

M. GUYONVARCH précise qu'un plot a été rajouté au coin du pont bascule de sortie, afin de s'assurer que les camions rentrent l'axe du pont. Cette mesure permet ainsi d'éviter qu'ils produisent des bruits lors de leur passage sur le pont.

M. NEMLUVIL s'interroge sur le changement provoqué sur les PCI du fait du dépôt des encombrants.

M. GOUZY lui répond qu'aucune conséquence n'a été enregistrée sur les PCI, car le volume des déchets des encombrants vient en substitution des Déchets d'Activité Economique (DAE). De plus, les encombrants représentent environ 10 000 tonnes sur un volume total de 144 000 tonnes de déchets.

M. LE FLOCH fait remarquer que certaines pages du site internet seraient à mettre à jour ou à revoir, telles que celles traitant des déchets banals et ordures ménagères (et notamment sur les mesures réglementaires de rejet), la page « valorisation » de l'UVE dont la rédaction est à revoir ainsi que les pages reprenant les analyses sur les 6 derniers mois.

M. PEGEAUD évoque la visite sur le site de plate-forme de maturation des déchets de Vignoc. Il s'étonne que ce site n'accueille plus les mâchefers en provenance de Quimper. Il rappelle que le CODERST avait donné son accord pour accepter ces mâchefers. Il s'interroge sur les conséquences d'un déficit de matière entrante sur le fonctionnement de ce site. Il rappelle que le commissaire enquêteur (Mme Faysse) avait assorti son avis favorable d'une réserve : la création d'une commission locale d'information et de surveillance et non d'observation sans valeur légale.

Mme GAILLARD explique qu'un marché public a été passé avec la société EUROVIA pour le traitement des mâchefers. Le SIDEPAQ est aussi client de la société EUROVIA. Ce site de Vignoc ne dépend pas de l'UVE. La collectivité n'a pas de pouvoir sur le fonctionnement de cette plate-forme qui est gérée par EUROVIA. Elle ajoute que pour réduire les productions d'eau, EUROVIA a couvert les bassins de stockage et que les eaux récupérées sont traitées en station d'épuration externe au site. Si la CSS de Sobrec n'est pas habilitée à suivre le site de Vignoc, en revanche, il existe sur le site une commission locale de site. Lors de la visite de ce site en juin dernier, les personnes présentes ont pu observer le fonctionnement de l'unité de déferraillage ainsi que les bassins de récupération des eaux de la plateforme.

M. RIVOALAN confirme qu'une commission spécifique a été créée pour permettre aux riverains et associations environnementales de suivre le fonctionnement de ce site.

M. le secrétaire général souhaite que cette question soit examinée avant la prochaine réunion.

### **C - Présentation des méthodes analytiques du suivi de la qualité de l'air par Air Breizh**

#### **1 - La surveillance de la qualité de l'air en Bretagne**

Mme CORRON rappelle le cadre réglementaire et les principales missions confiées par l'Etat aux Associations Agréées de surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), chargées de mesurer les concentrations dans l'air des polluants surveillés :

- mesurer les polluants réglementés en priorité et informer les services de l'Etat, les élus, les industriels et le public notamment en cas de pic de pollution,
- mesurer d'autres polluants non réglementés, liés à des problématiques locales (pesticides...).

Elle détaille ensuite les différents moyens techniques disponibles :

- les dispositifs mobiles (tubes à diffusion passive, laboratoire mobile, cabine de mesures, préleveurs..)
- les moyens fixes (analyseurs en continu, préleveurs...) pour réaliser les relevés d'air.
- les cadastres d'émissions et la modélisation de la pollution de l'air sur un territoire donné.

Elle signale que 3 types de station de mesures fixes existent en Bretagne (station urbaine, station rurale et station trafic).

Elle expose ensuite les réseaux de surveillance de l'air en Bretagne et à Rennes figurant dans le document remis aux membres de la CSS. Ces dispositifs permettent d'établir une cartographie à partir d'une modélisation des résultats.

Ces modélisations permettent de représenter :

- les sources ponctuelles (industries, déchets..)
- les sources surfaciques (résidentiel, biogénique, agricole...)
- les sources linéaires (transport routier, maritime...)

Le réseau de surveillance en Bretagne est établi par 17 stations de mesures réparties dans les principales villes bretonnes. Deux stations de fond de type urbain et deux stations de proximité de type trafic sont installées à Rennes (Saint Yves, Les Halles, Laennec, Pays-Bas et Triangle).

## 2 - Méthodes de surveillance des incinérateurs

M. CESBRON explique que le réseau de surveillance existant sur l'agglomération rennaise n'est pas adapté pour le suivi de l'UVE du fait :

- de la nature des composés surveillés (absence de mesures PCDD/F, liste restreinte de métaux lourds,
- de la multiplicité des sources pour les composés mesurés,
- de la typologie des moyens de mesures (absence de mesures de retombées),
- du nombre et de la localisation des stations de mesure (nombre trop restreint et localisation des stations de mesure peu adaptée).

En conséquence, la surveillance de l'impact des incinérateurs sur la qualité de l'air dans l'environnement de l'installation nécessite la mise en place d'un dispositif spécifique adapté au type d'émissions et à la nature des composés à surveiller afin de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 (suivi des dioxines, furannes et métaux lourds).

Le schéma présenté explique l'utilité de mesurer les retombées des émissions à travers par exemple des analyses de sols, de végétaux ou sur le lait, ce qui permettra de quantifier les pollutions qui peuvent être potentiellement ingérées par la population. Il rappelle que 95 % de la contamination des populations se fait par ingestion.

M. CESBRON explique ensuite les méthodes disponibles pour la surveillance des incinérateurs et les avantages et inconvénients pour chacune :

- mesures à l'émission,
- mesures dans l'air ambiant,
- mesures des retombées par collecteur de précipitation notamment,
- mesures dans les sols,
- mesures dans les parties aériennes des végétaux (herbe, légumes, lichens),
- mesures dans le lait.

En conclusion, l'INERIS recommande de mettre en place des collecteurs de précipitation dont la mise en œuvre est normalisée et pour lesquels les retours d'expérience sont nombreux. Ce suivi peut être complété par les résultats des mesures à l'émission et des campagnes pluriannuelles de mesures dans le compartiment « cibles » en alternant les bio-indicateurs prélevés d'une année sur l'autre (comportement différent).

## 3 - Revue des sources d'émissions des dioxines et furannes

Mme CORRON présente ensuite la revue des sources d'émissions des Dioxines et Furannes. Elle souligne une diminution significative des émissions de dioxine depuis 1990 liée à la mise en conformité des rejets des installations d'incinération de déchets. Elle ajoute qu'il s'agit d'un constat national.

Elle indique que les ordures ménagères incinérées dans une UIOM se situent à la 8ème place des facteurs d'émission des PCDD/F. Les émissions Dioxines et Furannes sont liées pour 50 % au brûlage de câbles. Les émissions de chauffage collectif bois sont identiques aux émissions des UIOM.

L'extrapolation à l'échelle départementale met en évidence que le chauffage bois, l'agriculture (brûlage de plastique) et le brûlage de câbles représentent 87 % des émissions totales de Dioxines et Furannes.

#### 4 - Emissions de l'UVE en dioxyde d'azote (NO2) et comparaison aux émissions de la ville de Rennes

Mme CORRON note que d'après l'inventaire des émissions réalisé en 2010 par Air Breizh, les émissions en NO2 de l'UVE représentaient 4 % des émissions totales de la ville de Rennes. Elle ajoute que le transport routier constitue la source majoritaire de NO2.

En conclusion :

- s'agissant des méthodes de surveillance des incinérateurs, le suivi semi continu des émissions permet de vérifier le bon fonctionnement de l'installation. L'INERIS recommande le suivi des retombées via les collecteurs de précipitation. Ce suivi peut être complété par des campagnes pluriannuelles au niveau du compartiment cible (lait, végétaux)
- s'agissant des sources d'émissions de dioxines et furannes, elles sont multiples. Les pratiques de brûlage de déchets (câbles, déchets ménagers et déchets verts) et le chauffage domestique représentent la majorité des émissions en PCDD/F.
- s'agissant des sources d'émissions de NO2 à Rennes, les secteurs du transport et du chauffage résidentiel et tertiaire représentent 85 % des émissions et l'UVE représente 4 % des émissions.

Mme CLOITRE s'interroge sur l'utilité d'inciter encore les usagers à trier leurs déchets compte tenu de la valeur marchande des déchets ménagers par incinération. Elle propose par ailleurs, qu'Air Breizh installe une station aux abords de la rocade de Rennes, par exemple auprès de Pont Lagot. Ne doit-on pas abandonner le suivi des émissions de l'UVE et s'occuper désormais de la diminution du trafic ?

M. le secrétaire général souligne que le tri et la réduction des déchets (et l'éducation positive des consommateurs) restent les solutions à privilégier. Il souligne la baisse significative des rejets de l'UVE. Il ajoute que les élus cherchent à réduire la vitesse autorisée sur la rocade. Il note la nécessité du développement de l'usage des véhicules électriques. Ce dernier point implique toutefois un changement d'habitude des consommateurs et est directement lié au besoin de stockage de l'énergie électrique.

M. DEHAESE ajoute qu'à travers le plan de protection de l'agglomération rennaise, un vrai travail est à mener sur la réduction du dioxyde d'azote et notamment sur la réduction du trafic automobile qui est la source majeure de pollution.

Concernant la valorisation des déchets, il indique que Rennes Métropole continue à privilégier la hiérarchie des modes de traitement :

- Rennes Métropole travaille depuis 2010 au maintien de la dynamique sur les changements de comportements au travers du Programme Local de Prévention (PLP). Les tonnages globaux des déchets enregistrent une stabilisation, alors même que le nombre d'habitants sur l'Agglomération rennaise continue à augmenter. Afin d'aller encore plus loin, l'agglomération de Brest Métropole Océane et Rennes Métropole se sont associées pour répondre à l'appel à projet du MEDDE « Zéro déchets, zéro gaspillage ».

Mme CLOITRE souhaite connaître la méthode pour expliquer et convaincre les usagers de continuer à trier leurs déchets au regard de résultats si positifs de l'UVE.

Mme GAILLARD souligne que la nécessité de trier les déchets a été réaffirmée à travers divers engagements nationaux tels que la réduction de 10 % de nos déchets à l'horizon 2020. Les actions de prévention dans ce sens doivent être continuées.

Elle ajoute que sur Rennes Métropole, le poids de déchets collectés par habitants est de 439 kg, alors qu'il est en moyenne de 600 kg dans les autres grandes agglomérations françaises. Elle ajoute que la collectivité s'est engagée pendant 3 ans sur un programme européen (projet Miniwaste) pour le développement de la gestion de proximité des biodéchets. L'ensemble des enseignements de ce projet perdure dans le cadre du PLP.

M. GOUZY informe que lors des visites de l'UVE, la partie tri est largement expliquée. Il ajoute que l'objectif est de réduire fortement l'enfouissement des déchets pour développer de nouveaux débouchés tels que le recyclage (en tant qu'objet), la valorisation matière puis énergétique. Il importe de travailler sur l'ensemble de cette chaîne.

M. PEGEAUD demande si le dépôt de déchets dans des cavités salines en Allemagne peut s'apparenter à une réelle valorisation. Il évoque la réaction des populations locales à ce sujet.

Mme GAILLARD explique que le procédé a été présenté lors d'une CSS en 2013 : le REFIOM est mélangé à d'autres cendres pour être inerté. Ils sont ensuite injectés pour consolider les cavités salines en substitution de ciment. C'est cette substitution « mélange de cendres/refiom » / ciment qui permet à cette technique d'être classée en valorisation.

Des autorisations de transports transfrontaliers annuelles sont délivrées par les différentes autorités nationales. Cette solution a permis d'introduire davantage de concurrence à l'égard des sociétés d'enfouissement en position de monopole comme la société Séché et ainsi permis de réduire sensiblement les coûts et en conséquence, les taxes sur les ordures ménagères. Un certain nombre de collectivités françaises ont choisi cette solution pour valoriser leurs déchets.

\* \* \*

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Après avoir remercié l'ensemble des participants, M. le Secrétaire Général précise que la prochaine réunion de la commission devrait se tenir le jeudi 25 juin 2015 à 9h30.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a horizontal line across the middle, positioned above the printed name.

Patrice FAURE